

Mairie
29 rue de la croix des combes
BEYNAC
87700

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 087-218701506-20240216-202402-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/02 EN DATE DU 16/02/2024

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

Le Conseil Municipal de BEYNAC s'est réuni en session ordinaire, le 16 février 2024, à 20h15, à la mairie, selon la convocation en date du 12 février 2024, sous la présidence du maire, Madame Marie-Claude BEYRAND.

Présents : Marie-Claude BEYRAND, Philippe TRAMPONT, Suzanne LAUTRETTE, Jean-Louis CONSTANT, Ludovic DUHAIN, Marie HEBTING, David DU BOUCHERON, Suzanne DITLEBLANC, Marylène HENRION, Gilles MARIAUX, Antoine DURAND

Excusés : Nicolas MOUSNIER a donné pouvoir à Marie-Claude BEYRAND, Antony RICQ a donné pouvoir à Ludovic DUHAIN

Absent : Patrice COTTAZ

Mise en place d'une facturation des heures de ménage, ramassage des ordures ménagères et consommation d'eau de la salle polyvalente

A plusieurs reprises, suite aux locations de la salle polyvalente, il a été constaté que le ménage n'était pas toujours effectué.

La mise en place d'une tarification des heures de ménage effectuées par l'agent technique dans la salle polyvalente est nécessaire.

Un forfait sera instauré pour le ramassage des ordures ménagères ainsi que la consommation de l'eau.

Madame la Maire expose ce problème à l'ensemble du Conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

d'appliquer les tarifs suivants :

- 30€ par heure pour la location de la salle polyvalente si après constatation sur l'état des lieux de sortie la salle n'est pas rendue propre et rangée.
- un forfait de 20€ pour le ramassage des ordures ménagères ainsi que la consommation de l'eau pour les locations avec cuisine et de 10€ pour les locations sans cuisine.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;
Le Maire,
Marie-Claude BEYRAND



Affichée le
Transmise le